

Première séance, mardi 10 mai 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Comptes généraux de l’Etat pour 2010: entrée en matière générale. – Comptes généraux de l’Etat pour 2010: Finances. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2010: Direction des finances. – Rapport et comptes 2010: Banque cantonale de Fribourg (BCF). – Rapport et comptes 2010: Caisse de prévoyance du personnel de l’Etat (message N° 241). – Comptes généraux de l’Etat pour 2010: Pouvoir exécutif/Chancellerie d’Etat. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2010: Chancellerie d’Etat. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2010: chapitres concernant les relations extérieures du Conseil d’Etat. – Comptes généraux de l’Etat pour 2010: Pouvoir législatif. – Rapport d’activité pour l’année 2010: Commission des affaires extérieures. – Comptes généraux de l’Etat pour 2010: Economie et emploi. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2010 et Rapport N° 239 pour une première évaluation des impacts et des effets du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg: Direction de l’économie et de l’emploi. – Comptes généraux de l’Etat pour 2010: Santé et affaires sociales. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2010: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport et comptes 2010: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Rapport annuel 2010: Hôpital fribourgeois (HFR). – Rapport annuel 2010: Réseau fribourgeois de santé mental (RFSM). – Comptes généraux de l’Etat pour 2010: Instruction publique, culture et sport. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2010: Direction de l’instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport et comptes 2010: Office cantonal du matériel scolaire. – Comptes généraux de l’Etat pour 2010: Pouvoir judiciaire. – Comptes généraux de l’Etat pour 2010: Sécurité et justice. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2010: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes 2010: Etablissement cantonal d’assurance des bâtiments (ECAB). – Rapport et comptes 2010: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Rapport annuel 2010: Conseil de la magistrature. – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2010: Aménagement, environnement et constructions. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2010: Direction de l’aménagement, de l’environnement et des constructions. – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2010: Institutions, agriculture et forêts. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour 2010: Direction des institutions, de l’agriculture et des forêts. – Rapport et comptes pour l’année 2010: Etablissement d’assurance des animaux de rente (SANIMA).

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Jacques Crauzaz, Christian Ducotterd, Nicolas Lauper, Jean-Claude Rossier et Albert Studer.

Le Conseil d’Etat est présent in corpore.

Communications

La Présidente. Premièrement, je vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d’intérêt lorsqu’il s’exprime devant le Grand Conseil. Il ne s’agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d’intérêts mais uniquement de rappeler l’intérêt qui l’unit à l’objet en délibération et sur lequel il s’exprime. Je vous rappelle la liste de la LInf.

Art. 13 al. 2 LInf

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d’organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d’autres organes de la Confédération, d’un canton, d’une commune ou d’une collaboration intercantonale ou intercommunale;
- d) les fonctions politiques exercées;
- e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d’intérêts.

Deuxièmement, l’examen du compte de l’Etat inclut l’examen des rapports et comptes des différents établissements de l’Etat. Les lois qui les régissent ne sont pas forcément cohérentes entre elles quant à l’obligation de soumettre leurs rapports et comptes respectifs à un vote du Grand Conseil: si la loi spéciale mentionne que le rapport et/ou les comptes doivent être soumis à l’approbation du Grand Conseil, celui-ci doit voter; si la loi spéciale mentionne simplement que le rapport et/ou les comptes doivent être soumis au Grand Conseil, celui-ci ne doit pas voter, cela en référence à l’art. 151 al. 2 de la LGC.

Par conséquent, et contrairement à ce qui est mentionné dans le programme de travail, les rapports et comptes de l’OCN, SANIMA et de l’Office cantonal

du matériel scolaire ne seront pas sanctionnés par un vote du Grand Conseil qui ne fera qu'en prendre acte.

- Le Grand Conseil prend acte de ces communications.
-

Comptes généraux de l'Etat pour 2010¹

Rapporteur général: **Hans-Rudolf Beyeler (ACG/MLB, SE)**.

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. Au nom de la Commission des finances et de gestion, j'ai le plaisir de vous présenter l'entrée en matière générale sur les comptes 2010. La commission s'est réunie à sept reprises pour examiner les comptes de l'exercice 2010. Chaque Direction a été visitée par les rapporteurs et les rapporteurs suppléants et ils ont obtenu les explications et les justifications auprès de toutes les Directions. Je tiens à remercier ici les membres du Conseil d'Etat et leurs collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses fournies lors des visites et encore en séances de notre commission. Quelques points forts des comptes de l'exercice 2010 sont à relever comme suit:

- Le neuvième résultat bénéficiaire consécutif;
- 91 millions de charges et de revenus extraordinaires;
- Une progression soutenue des recettes fiscales;
- Un volume d'investissements net record;
- Une nouvelle augmentation de la fortune nette.

Le résultat du compte de fonctionnement en 2010, après diverses opérations de bouclage, se solde par un excédent des revenus de 3,9 millions de francs. La création de provisions importantes et des amortissements complémentaires sont à relever, entre autres:

- Au fonds d'infrastructures: 50 millions de francs;
- Risques pour la part au bénéfice de la BNS: 15 millions;
- Informatique pour la Caisse de compensation: 10 millions;
- Des amortissements supplémentaires pour le patrimoine financier de 9 millions.

Les coûts au niveau du personnel sont maîtrisés avec un léger dépassement de 0,3% ou un montant au total de 1373,1 millions de francs.

Les charges financières et comptables sont passées de 75,1 millions au budget à 166,3 millions de francs aux comptes.

Je peux relever les amortissements, qui passent de 132,7 à 148,5 millions de francs.

Au niveau des charges supplémentaires, je peux également relever le versement aux provisions de 77,7 millions.

Au niveau des revenus, je peux relever les transferts, donc subventions, avec un montant de 1468,9 millions de francs et un dépassement de 2,4% ainsi que les impôts avec 1055,7 millions de francs.

Des revenus en plus sont à relever au niveau des impôts sur le bénéfice des personnes morales, avec 24 millions de francs en plus, et l'impôt sur les revenus des personnes physiques avec 10,9 millions de francs en plus, ceci malgré les baisses fiscales successives depuis 2007. Les mesures prises depuis la présente législature représentent une baisse de 93 millions pour les personnes physiques et de 13 millions de francs pour les personnes morales. Nous vous rappelons ici que les mesures pour 2011 représentent une nouvelle baisse fiscale de 36 millions de francs.

Les investissements nets sont de 12,2% supérieurs par rapport au budget et s'élèvent à 144,4 millions de francs. Je peux relever les principales dépenses brutes, à savoir:

- Pour les routes cantonales: 49,5 millions de francs;
- L'Hôpital fribourgeois: 19,8 millions;
- L'Ecole des métiers: 9 millions;
- Le Collège de Gambach: 8 millions.

Au niveau des subventions d'investissements sont à relever, pour les transports et l'énergie: 28,2 millions et pour les améliorations foncières: 17,6 millions.

Pour le plan de soutien, les montants dépensés en 2010 s'élèvent à 21,79 millions de francs.

Le capital net s'élève, à fin 2010, à 817 millions de francs ou 2991 francs par habitant de ce canton. Pour rappel, en 2000, la dette nette était de 760,3 millions ou une dette de 3218 francs par habitant. Le service de la dette, pour l'année 2010, s'élève à 17,6 millions et est de 20 millions plus bas quant à l'année 2000.

Nous avons constaté quelques risques pour le futur, à savoir que le bénéfice de la BNS est remis en question. L'augmentation des baisses fiscales et, surtout aussi, une dépendance vis-à-vis de l'extérieur avec les subventions fédérales; la péréquation financière entre les cantons est sérieusement mise en question par certains cantons.

Au niveau des postes de travail, la statistique évalue l'occupation moyenne durant l'année 2010 à 9882,72 postes équivalents plein temps à comparer au chiffre de 9576,25 EPT correspondant à l'année 2009, soit une progression à l'Etat de 306,47 équivalents plein temps ou de 3,2%.

Le secteur de l'enseignement avec + 257,97 EPT, et le secteur hospitalier avec + 85,6 EPT, sont à relever.

Concernant les apprentis, nous constatons ce qui suit:

- Au budget, 364 apprentis étaient prévus;
- Aux comptes, seulement 291 apprentis sont engagés.

¹ Le compte de l'Etat pour l'année 2010 fait l'objet d'un fascicule séparé.